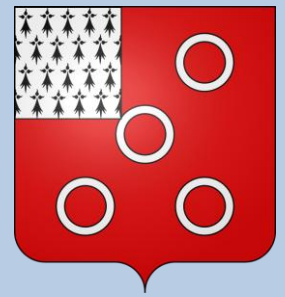


Bulletin municipal de la commune des SOUHESMES-RAMPONT



N° 1 – Avril 2014 (conseil municipal du 29 mars et conseil municipal du 10 avril)

Les membres du nouveau conseil municipal remercient les électeurs qui, en leur apportant leurs voix, le 24 mars dernier, leur ont donné une preuve de confiance pour leur permettre de gérer le village. L'ensemble de l'équipe aura à cœur de répondre aux attentes de tous les habitants.



De gauche à droite:

Mme Delandre Delphine, Mme Boëdec Michelle, Mr Ortéga-Herrera Jean-Louis, Mme Champenois Jacqueline : 2^{ème} adjointe, Mme Lesire Laurence : 3^{ème} adjointe, **Mr Buys Gérard : Maire**, Mr Floquet Christophe, Mr Florimond William : 1er adjoint, Mr Hoffmann David, Mr Lepaul Cyrille, **Mr Béraut Alain, maire-délégué** .

Le Conseiller chargé de la Communication réalisait avec l'équipe sortante un bulletin d'information distribué à l'ensemble des habitants. Le nouveau groupe décide de perpétuer cette action. Un bulletin continuera à être réalisé et distribué le plus régulièrement possible, afin de donner toutes les indications nécessaires à la compréhension du fonctionnement de la commune (expliquer les décisions prises, présenter le suivi des projets...). Vous pourrez y contribuer en utilisant le *coupon à découper* du dernier feuillet pour donner des avis, émettre des propositions, poser des questions, faire circuler des informations, apporter des encouragements ...

PREMIERE REUNION DU NOUVEAU CONSEIL, LE 29 MARS

Le samedi matin 29 mars, c'est avec beaucoup d'émotion que Mr RIEBEL, maire sortant des Souhesmes-Rampont, a pris la parole pour remercier toutes les personnes qui l'ont accompagné tout au long des 19 années pendant lesquelles il a assumé les fonctions de maire-délégué, d'adjoint et de maire. Il a déclaré avoir apprécié les qualités humaines et l'efficacité des équipes avec lesquelles il a partagé tous ces moments d'activité intense. Secrétaires, adjoints, conseillers, et tous les habitants investis dans la vie de nos villages, lui ont été, a-t-il dit, d'une aide précieuse.

Il a ensuite accueilli la nouvelle équipe en lui souhaitant la pleine réussite de ses projets.

A leur tour, les nouveaux élus, au nombre de onze, ont remercié les membres de l'équipe précédente pour l'ensemble des tâches accomplies, qui leur permet de commencer leur mandat dans de très bonnes conditions.

Les nouveaux conseillers ont ensuite voté pour élire le maire : Mr BUYS propose sa candidature. Il a déjà exercé 2 mandats : en qualité de 2^{ème} adjoint de 2001 à 2008 et de 1^{er} adjoint de 2008 au 22 mars 2014.

- Monsieur Gérard BUYS a obtenu la majorité des voix et accède à cette fonction.
- Monsieur BERAUT est nommé maire-délégué pour la commune de Rampont.

A l'issue des autres tours de scrutin ont été élus les adjoints.

- Mr William FLORIMOND devient 1^{er} adjoint, en charge de la sécurité, de l'urbanisme, de la coordination des travaux et des services techniques.
- Mme Jacqueline CHAMPENOIS a été élue 2^{ème} adjointe, elle sera chargée de l'état-civil, de la cohésion sociale et de la communication.
- Mme Laurence LESIRE a été élue 3^{ème} adjointe, avec mission de seconder le maire-délégué Monsieur BERAUT. Elle siègera aux réunions de la CODECOM, ainsi que le maire et le 1^{er} adjoint.

11 votants pour chaque scrutin. Les candidats ont exprimé leurs motivations avant chaque vote				
MAIRE , se présente :	Mr BUYS Gérard	3 bulletins nuls	8 voix	ELU
1 ^{er} Adjoint , se présente	Mr FLORIMOND William	4 bulletins nuls	7 voix	ELU
2 ^{èm} Adjoint ,	Se présentent :			
	Mme LESIRE		4 voix	
	Mme CHAMPENOIS		7 voix	ELUE

3 ^{èm} Adjoint , se présente	Mme LESIRE	3 bulletins nuls	8 voix	ELUE
Maire- délégué (Rampont)	Mr BERAUT	1 bulletin nul	10 voix	ELU

Commission consultative :

Il existait dans les précédents Conseils, une commission *consultative* composée de citoyens de Rampont, participant aux réunions, conseillant, mais n'ayant pas droit de vote. Le conseil municipal accepte le maintien de cette commission consultative .

Le maire propose :

- Madame Christelle PRADELLE.
- Monsieur Christian LISIECKI
- Monsieur Maurice JOSEPH

Ces 3 personnes obtiennent 11 voix sur 11 possibles et sont proclamées membres de cette Commission.

Premières répartitions des conseillers dans les commissions communales :

- **Commission de la gestion des biens indivis (délégués du syndicat des biens indivis, (église et cimetière des Souhesmes $\frac{3}{4}$ et Vadelaincourt $\frac{1}{4}$)**

6 conseillers : Mr BUYS, Mme DELANDRE, Mr FLOQUET , Mr FLORIMOND, Mr HOFFMANN, Mr LEPAUL.

- **Commission des Impôts** : la commune doit proposer les noms de 24 personnes (dont tous les élus) et ensuite le Centre des Impôts choisira dans cette liste les membres de la commission.

Répartitions des conseillers dans les commissions intercommunales :

- **CODECOM Meuse -Voie Sacrée : 1^{ère} réunion prévue le 22 avril .**
Pour chaque commune, 3 délégués communautaires (le maire et 2 adjoints)
Mr BUYS, Mr FLORIMOND, Mme LESIRE .
- **Syndicat d'électrification de SOUILLY :**
2 titulaires : Mr HOFFMANN , Mr LEPAUL
2 suppléants : Mme BOËDEC, Mr FLOQUET
- **SPANC (service public d'assainissement collectif)**
2 titulaires : Mr FLORIMOND, Mr ORTEGA-HERRERA
2 suppléants : Mr BERAUT , Mr BUYS .
- **Déléguée ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)**
1 titulaire : Mme BOËDEC

- **Déléguées ILCG** (Instance Locale de Coordination Gériatologique)
2 titulaires : Mme CHAMPENOIS , Mme LESIRE ; 1 suppléante : Mme BOËDEC

Des élus suppléants pourront encore être proposés par les différentes commissions au moment de leur mise en place lors de la 1ère réunion de la CODECOM.

Accueil du public : Mr BUYS, Mr BERAUT et Mme LESIRE décident de mettre en place une permanence le dimanche matin à la mairie de Rampont, pour une période d'essai.

A partir du dimanche 27 avril , Ils y accueilleront les habitants **de 9h à 10 h** . Aux Souhesmes, les permanences sont assurées par la secrétaire de Mairie, Mme MARINA MARTINEZ, les **lundis de 15h à 17h et les jeudis de 10h à 13h**.

A la suite de ces décisions, les élus envisagent de se réunir en Conseil environ tous les 2 mois et programment des réunions de travail chaque mois, afin de pouvoir préparer ensemble les dossiers à traiter.

COMPTE RENDU DU 2EME CONSEIL MUNICIPAL, LE 10 AVRIL (MAIRIE DES SOUHESMES)

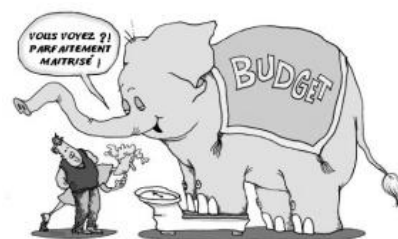
Tous les élus étaient présents ainsi que les 3 Conseillers consultatifs : Christelle PRADELLE - Maurice JOSEPH - Christian LISIECKI

Seront abordés les domaines suivants : Finances - Décisions budgétaires : Vote du Budget Primitif 2014 – vie de la Commune.

Au cours de sa réunion de travail préparatoire, l'ensemble des membres du Conseil avait pu prendre connaissance du contenu de ces questions.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Total dépenses/recettes : **484 757.85€**



FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
306 475,93€	306 475,93€	178 281,92€	178 281,92€

En quelques lignes , voici un aperçu de ce que recouvrent les termes **de fonctionnement et d'investissement** dans la gestion de la Commune

Dans DEPENSES de **FONCTIONNEMENT**, vous retrouvez :

- 1- Charges à caractère général : éclairage public, fournitures diverses, travaux et réparations, entretien des chemins, travaux forestiers et frais de gardiennage des bois destinés à la vente, fêtes et cérémonies, imprimés, frais d'affranchissements, de téléphone, taxes foncières.
- 2- Charge de personnel : salaire des employés communaux + charges
- 3- Atténuation de produit : ce sont les taxes concernant la zone industrielle perçues par la commune et reversées à Verdun avant répartition.
- 4- Virement à la section d'investissement.
- 5- Autres charges de gestion courante : indemnités versées aux élus + cotisations sociales, service de défense incendie, contributions obligatoires (zone des Souhesmes), subvention au Syndicat Des Biens Indivis qui gère l'entretien de l'église et du cimetière des Souhesmes avec la commune de Vadelaincourt, subventions aux associations.
- 6- Charges financières : intérêts d'emprunts (*remboursements d'emprunts*)

Dans RECETTES de **FONCTIONNEMENT**, vous retrouvez :

- 1- Excédents antérieurs reportés.
- 2- Produits des services du domaine et ventes: ventes de bois, taxes d'affouages, location droits de chasse, location salle des fêtes,...
- 3- Impôts et taxes : taxes d'habitation, foncière sur propriété bâtie, non bâtie, taxe professionnelle.
- 4- Dotations, subventions et participations : la Dotation Forfaitaire (somme versée par l'état pour assurer le fonctionnement de la commune), dotation de solidarité rurale, dotation aux élus, attribution de compensation, ...
- 5- Revenus des immeubles : *le logement de la mairie..*

Dans RECETTES d'**INVESTISSEMENT**, vous retrouvez :

1. Virement du budget fonctionnement
2. Différentes subventions en fonction des travaux réalisés
3. Remboursement de TVA sur travaux réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le Budget Primitif 2014 proposé par le Maire.

SUITE DES REPARTITIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission des bois :	
BUYS Gérard	COYARD Laurent
FLOQUET Christophe	DELANDRE Fabrice
FLORIMOND William	JOSEPH Maurice
HOFFMANN David	LALLEMENT Michel
LESIRE Laurence	LAURENT Claude
ORTEGA-HERRERA Jean-Louis	LISIECKI Christian
BLANDIN Jean	VERDUN Claude
CHAMPENOIS Denis	

Garants des bois :	
BUYS Gérard FLORIMOND William BERAUT Alain	
Commission des chemins :	
BUYS Gérard BERAUT Alain FLORIMOND William HOFFMANN David ORTEGA-HERRERA Jean-Louis BARDOT Christophe CHAMPENOIS Denis COYARD Laurent FILSTROFF Philippe FISCHER Didier	FISCHER Francis GARDEUR Airy GARDEUR Alexandre GERARD Claude HIRAT Arnaud JOSEPH Maurice LALLEMENT Michel LISIECKI Christian VALROFF Eric
Commission d'appel d'offres :	
BUYS Gérard FLORIMOND William LEPAUL Cyrille ORTEGA-HERRERA Jean-Louis	CHAMPENOIS Jacqueline FLOQUET Christophe HOFFMANN David
Commission Information / comité de lecture des bulletins	
BUYS Gérard BOEDEC Michelle CHAMPENOIS Jacqueline LEPAUL Cyrille LESIRE Laurence PRADELLE Christelle	
Commission Cohésion Sociale :	
BUYS Gérard BOEDEC Michelle CHAMPENOIS Jacqueline LEPAUL Cyrille LESIRE Laurence HOFFMANN Bénédicte	

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction, versées au Maire (étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions , avec date d'effet au 30 mars 2014 :

pour le Maire à : 75% de l'indice des Maires, catégorie « communes de moins de 500 habitants ».Le Conseil Municipal, décide ensuite à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints aux taux suivants :

Pour le 1^{er} Adjoint : 75% de l'indice des Adjoints,

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} adjointes : 50% de l'indice des Adjoints.

Pour le Maire –Délégué : 50% de l'indice des Adjoints

TRAVAUX O.N.F

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis ONF d'un montant TTC de 8 084,83€ portant sur des travaux parcelles n° 23 & 24.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer ce devis ainsi que tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

La sécurité routière dans la Commune :

Des projets sont en cours d'étude pour l'implantation aux entrées / sorties des villages de panneaux lumineux invitant les automobilistes à ralentir et des passages-piétons pourraient être tracés devant chaque abribus.



Des barrières de bois ont été installées en chicane, sur le chemin reliant la Grande Rue à la rue de l'Orbière, afin de le sécuriser et d'en réserver l'accès uniquement aux piétons.

L'entretien des trottoirs et des usoirs

L'article L 2212-2 du Code Pratique des Collectivités Territoriales précise que le nettoyage des trottoirs et des caniveaux doit se faire par les propriétaires au droit de leur immeuble. L'employé communal procède à des entretiens réguliers, mais un nettoyage général des caniveaux sera à nouveau pratiqué prochainement.

Nouveau rappel sur les nuisances sonores

La commune adhère à l'arrêté préfectoral n°2000-1269 du 6.07.2000, indiquant que « Les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils bruyants à moteurs thermiques ou électriques » sont autorisés uniquement :

Du lundi au vendredi de 8 à 12 heures et de 14 à 20 heures. Les samedis de 9 à 12 heures et de 14 à 19 heures . Les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures.

Il est souhaitable que chacun s'y conforme (de multiples rappels ont déjà été notifiés tout au long des précédents bulletins) : il est particulièrement déplaisant de s'installer pour prendre un repas dans son jardin et d'entendre encore les tondeuses du voisinage « vrombir » .. Il en va du respect de la quiétude de tous ! Merci à tous ceux et celles qui respectent déjà ces règles !

Tri sélectif : Utilisation de la Décharge :

Il est rappelé que cet endroit ne doit recevoir que des gravats.(Il est regrettable de trouver encore sur la décharge de la commune, des bouteilles, des boîtes de conserves, une tondeuse, un lavabo ou encore des récupérateurs d'eau ..)

Les déchets doivent être emmenés à la Déchetterie de la Grimoirie à Belrupt : **mercredi et vendredi de 13h30 à 18h / samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h / dimanche de 9h à 12h** .Ces horaires pourront être modifiés à partir du 1^{er} novembre .

Sur le parking en face de la salle des fêtes des Souhesmes sont installés des conteneurs pour le Tri. Il est impératif de respecter les consignes pour les utiliser correctement (découvrir un pantalon dans le bac prévu pour les plastiques n'est pas très encourageant !) **Une date de collecte des objets encombrants sera bientôt fixée.**

Centre de loisirs / Anim'été

Le centre de loisirs de Souhesmes Rampont accueillera les **enfants de 4 à 11 ans, du lundi 7 JUILLET au samedi 2 AOUT 2014 inclus** , dans les locaux de la salle des fêtes des Souhesmes .

Anim'été accueillera les **ados de 12 à 17 ans** aux mêmes dates .Les lieux d'activités dépendront des choix des ados.

Ecole de Souilly : rentrée septembre 2014

Mme Jeannon , directrice de l'école de Souilly, procède actuellement aux inscriptions des futurs élèves de Maternelle . Les parents concernés doivent la contacter rapidement au **03.29.80.55.96** afin de convenir avec elle d'un rendez-vous.

Bibliothèque :

Après le renouvellement des quelques 1000 documents début avril , par le « Bibliobus », tous les ouvrages sont disponibles aux horaires habituels : les **mercredis de 16h à 19h** . Chaque année, les bénévoles participent à des stages (en ce début 2014 , 2 bénévoles sont allées en formation - « *Cocon Poétique* » et « *BD Américaine* » -) afin de faire bénéficier les lecteurs de nouvelles compétences dans ces domaines.

Un prochain bulletin remettra à jour l'ensemble des *infos pratiques* liées à la vie de la Commune .
Le livret distribué aux nouveaux habitants sera lui aussi remanié .

CI -DESSOUS LE COUPON DESTINE A RECEVOIR VOS MESSAGES : A DECOUPER ET A DEPOSER DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE :

.....
.....
.....
..... Mme /Mr signature